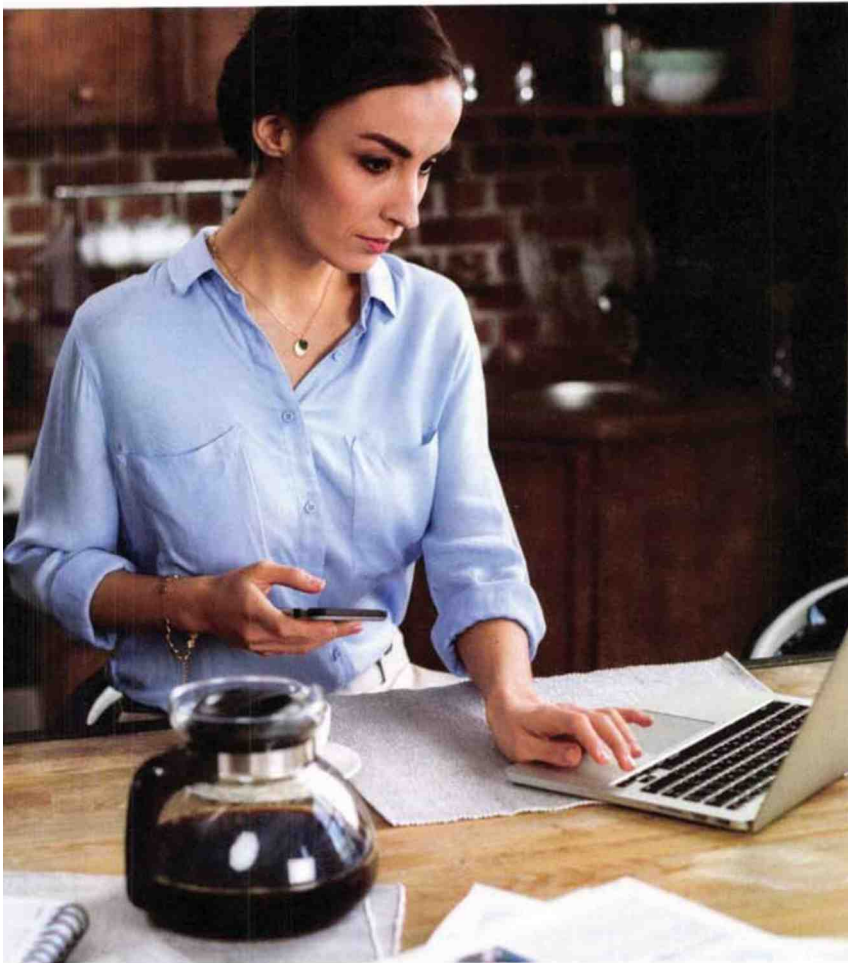


TRAVAIL



JE CRÉE MON ENTREPRISE EN LIGNE

Porteurs de projet et entrepreneurs aguerris ont accès, via Internet, aux conseils utiles et aux fonds nécessaires pour concrétiser leurs rêves. PAR D.H.

Si certains entrepreneurs choisissent de recourir à un avocat spécialisé ou à un expert-comptable pour créer leur société, aujourd'hui, beaucoup d'autres optent pour les démarches en ligne. Deux options sont possibles : avoir recours à un prestataire payant tel que statutentreprise.com par exemple. Ce type de site permet de disposer de conseils, de coaching, de trouver un associé qualifié... Il garantit un service de qualité et simplifié, ainsi qu'un gain de temps considérable. L'autre solution, plus fastidieuse mais plus économique : concrétiser son projet seul devant son écran.

GÉRER SES DÉMARCHES

Pour créer le statut de sa société en ligne, rendez-vous sur le site www.service-public.fr/professionnels-entreprises et téléchargez le formulaire. Une fois rempli, ce document doit être transmis au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce en ligne (www.infogreffe.fr) qui vous délivrera un extrait Kbis, c'est-à-dire l'immatriculation de l'entreprise comportant des informations comme : la raison sociale, la forme juridique, le numéro de Siren... D'autres démarches peuvent être entreprises : vérifier si le nom n'est pas déjà utilisé, déposer sa marque et son

éventuel logo à l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle)... Le futur entrepreneur peut être aussi tenu de publier un avis de constitution avec la dénomination, l'activité, le capital de la société au journal d'annonces légales comme le Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) ou encore au Journal officiel.

SONDER LE TERRAIN

Avant d'entreprendre, il faut étudier la faisabilité du projet. « Avant le lancement d'un objet innovant ou d'un bien non palpable comme une application mobile ou un soin en institut, il est conseillé de réaliser des tests de marché en ligne pour vérifier si le concept plaît, recueillir des avis, les suggestions des uns et des autres et pourquoi pas co-construire, co-développer le produit ou le service proposé », précise Céline Viala, maître de conférences à l'université Paris-Dauphine et fondatrice de DreamTakeoff, le premier e-incubateur de projets entrepreneuriaux et e-accélateur mondial en ligne créé par une femme.

TROUVER DES FONDS

Créer son entreprise avec très peu de moyens financiers est tout à fait envisageable grâce, précisément, aux e-incubateurs et e-accélateurs. Une tendance grandissante qui séduit les porteurs de projet, les start-up mais aussi les PME. Par le biais d'un e-incubateur comme DreamTakeoff, les futurs entrepreneurs peuvent co-créeer, nouer des contacts professionnels, bénéficier d'un accompagnement de projet en création et développement de produits, services et entreprises où qu'ils soient en France. Quant à l'e-accélateur, il permet aux sociétés en phase d'amorçage ou de croissance de bénéficier de conseils de spécialistes afin de structurer, d'être accompagné et de bénéficier de financement pour leur développement. Beaucoup d'entrepreneurs n'ont pas recours aux circuits financiers institutionnels, leur préférant le mode de financement participatif (crowdfunding) faisant appel à des entreprises et des particuliers pour soutenir le lancement de leur société. Bref, les solutions existent. Alors, prête à vous lancer ? •